



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE	
1.1	Identificateurs de produit
	Nom du produit : Petit Cocktail Taux de Nicotine : 6mg/mL Contenance du flacon : 10mL Marque : Petit Nuage Gamme : Petit Nuage
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
	Utilisations identifiées : Recharge de liquide pour cigarettes électroniques
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
	Société : LEVEST ROYKIN 13 rue George Auric, Paris 75019 Téléphone : +33 (0)1 48 15 01 45 Adresse e-mail : info@levest.fr Service Qualité : qualite@roykin.fr
1.4	Numéro d'appel d'urgence
	Numéro d'Appel d'Urgence : INRS +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	Classification de la substance ou du mélange
	2.1.1 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité aigüe par contact cutané, catégorie 4. Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Pictogramme : 
	Mention d'Avertissement : Attention
	Mention(s) de Danger (H) H302 : Nocif en cas d'ingestion.
	Conseil(s) de Prudence (P) P102 : Tenir hors de portée des enfants P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : APPELER UN CENTRE ANTI-POISON ou un médecin P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
2.3	Autres dangers : Aucun autre danger à signaler.





FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Emise le 20/06/2018
Révisée le 07/10/2019

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composant contribuant au danger :

Substances	CAS n°	EC n°	CLP	%
Citral	5392-40-5	226-394-6	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	<1
D-LIMONENE	5989-27-5	227-813-5	GHS08, GHS02, GHS07, GHS09 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	<1
Huile ess. Citron	8008-26-2	290-010-3	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 Flam. Liq.3; H226	<1
Huile ess. Orange	8008-57-9		H226	<1
Ethyl 2methylbutanoate	7452-79-1	231-225-4	H226	<1
Acide Butanoïque ethyl ester	105-54-4	203-134-4	H226	<1
Linalool	78-70-6	201-134-4	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; H315 H319	1-5
CARVONE	99-49-0	202-759-5	ATO4, SS1A - H302, H317	<1
BENZYL ALCOHOL	100-51-6	202-859-9	ATO4, EDI2 - H302, H319	<1
Sucralose	56038-13-2	259-952-2	Non classifié	<1

CE/CAS/INDEX	Nom chimique Synonyme, nom IUPAC	Classification selon la directive 67/548/CEE	%
CAS : 54-11-5 CE : 200-193-3 INDEX : 614-001-00-4	Nicotine Tobacco Water Extract IUPAC : 3-[(2S)-1-Methylpyrrolidin-2-yl]pyridine	Très Toxique, T+, R25/27 Dangereux pour l'Environnement, N, R51/53 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité Aigüe Orale 3, H301 Toxicité Aigüe Dermale 1, H310 Toxicité Chronique pour le Milieu Aquatique 2, H411	0.6
Note : Le texte intégral des phrases R et des mentions de danger H est indiqué à la rubrique 16.			

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de réaction allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau. Dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Une exposition répétée ou prolongée peut causer Sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur.





	A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
	Donnée non disponible

5.	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1	Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés : Eau, dioxyde de carbone CO ₂ , mousse, poudre sèche. Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas de risque particulier.
5.3	Conseils aux pompiers Aucune mesure particulière n'est à signaler.

6.	MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Imbiber d'un matériau absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7.	MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Sensible à l'air et à la lumière.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée non disponible.

8.	CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE			
8.1	Paramètres de contrôle			
	Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle			
Composant	No.-CAS	Valeur	Paramètre de contrôle	Base
Nicotine	CAS : 54-11-5	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	0,5mg/m³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)



8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

Protection des mains

Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Protection respiratoire

Non.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Translucide
Odeur	:	Menthe/Citron
Valeur du pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point éclair	:	>100°C
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température d'auto inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Auto inflammation	:	Donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'explosivité	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	Complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Viscosité dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	:	Donnée non disponible
Teneur en solvants :	:	Mono Propylène Glycol ≤50%
	:	Glycérine Végétale ≤50%

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Pas d'autres données disponibles





10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Orale : **DL50 Nicotine - rat - 50 mg/kg**

Dermale : **DL50 Nicotine – rat – 140mg/kg**

Corrosion cutanée/irritation cutanée

donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

donnée non disponible

Mutagénicité

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

La nicotine cause des risques de malformation du fœtus.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Peut-être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion.

Peau

Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux

Peut provoquer une irritation des yeux.

Signes et Symptômes d'une Exposition

Une exposition répétée ou prolongée peut causer : Vomissements, Diarrhée, Convulsions, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Information supplémentaire

Data base de toxicité chimique pour la Nicotine - RTECS : QS5250000



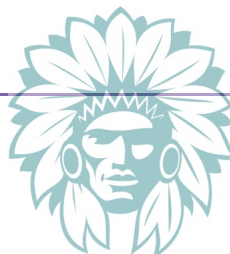


12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1	Toxicité
	Toxicité pour le poisson : CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h
	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h
12.2	Persistance et dégradabilité Donnée non disponible
12.3	Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible
12.4	Mobilité dans le sol Donnée non disponible
12.5	Résultats des évaluations PBT et VPVB Donnée non disponible
12.6	Autres effets néfastes Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets
	Produit Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
	Emballages contaminés Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
14.1	Numéro ONU
	ADR/RID : 3144 : IMDG: 3144 : IATA: 3144
14.2	Nom d'expédition des Nations unie
	Nicotine Preparation
14.3	Classe(s) de danger pour le transport
	ADR/RID: 6.1 : IMDG: 6.1 : IATA: 6.1
14.4	Groupe d'emballage
	ADR/RID: III : IMDG: III : IATA: III
14.5	Dangers pour l'environnement
	ADR/RID: Donnée non disponible : IMDG Marine polluant: Donnée non disponible : IATA: Donnée non disponible
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
	Donnée non disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	
15.1	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006
	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement donnée non disponible
15.2	Évaluation de la sécurité chimique donnée non disponible





16. AUTRES INFORMATIONS

Informations supplémentaires

Texte intégral des phrases R et mentions de danger H apparaissant en 3.2

- H302 : Nocif en cas d'ingestion
- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- P102 : Tenir Hors de portée des enfants
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
- P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances ou composants entrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement (CE) 1272/2008.

